

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité

LAC-SAINTE-MARIE

Scrutin du

2017 11 05

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

LAC-SAINTE-MARIE

Municipalité

par YVON BLANCHARD, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : 1 POSTE DE MAIRE ET

6 POSTES DE CONSEILLERS

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2017 09 22 au 2017 10 06
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>lundi</u> <input type="checkbox"/>	HEURES :	De : <u>8 h 30</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>mardi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h 30</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>mercredi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h 30</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>jeudi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h 30</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>
	<u>vendredi</u> <input type="checkbox"/>		De : <u>8 h 30</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h 30</u>

À NOTER - Le vendredi 2017 10 06 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,
un scrutin sera tenu le :

2017 11 05
année mois jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017 10 29
année mois jour

**de 12 h
à 20 h**

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :
2017 10 24
année mois jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :
2017 10 26
année mois jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :
2017 11 03
année mois jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :
2017 10 30
année mois jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Sylvie Pétrin

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Jenny Picard

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
Adresse : <u>106 LAC-SAINTE-MARIE</u>	Adresse : <u>106 chemin Lac-Sainte-Marie</u>
<u>Lac-Sainte-Marie Qc J0X 1Z0</u>	<u>Lac-Sainte-Marie Qc J0X 1Z0</u>
<u>819 467-5437 poste 222</u>	<u>819 467-5437 poste 221</u>
Ind. rég. Numéro de téléphone	Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à

Lac-Sainte-Marie

Municipalité

, le

2017	09	05
année	mois	jour

Yvon Blanchard
Président d'élection